



L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Comprendre la responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou des dommages matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) pourriez causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou dans vos locaux.

Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un patient durant une consultation.

La responsabilité civile générale est recommandée si vous êtes un travailleur autonome ou un propriétaire d'entreprise et que vous n'avez pas de contenu (équipement, stock, améliorations) à assurer. Si une couverture du contenu est nécessaire, BMS recommande de souscrire une police Forfait bureau. Veuillez contacter BMS pour plus de détails.

Comment présenter une demande

Veuillez contacter BMS ou visiter le site www.cca-insurance.bmsgroup.com pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans Frais: 1-855-318-6558

Courriel: cca.insurance@bmsgroup.com

Site web: www.cca-insurance.bmsgroup.com

Plus d'information

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).

Couverture individuelle de la responsabilité civile générale

Cette couverture est recommandée pour les entrepreneurs indépendants/propriétaires uniques sans personnel supplémentaire.

Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises

Cette option est recommandée pour les membres qui ont d'autres professionnels de la santé (employés ou entrepreneurs) travaillant pour ou au nom de leur entreprise. Elle protège votre entreprise en cas de réclamation en responsabilité civile générale impliquant vos activités commerciales (y compris les activités de vos employés ou entrepreneurs) et/ou vos locaux.

Points forts de la couverture

Blessures corporelles et dommages matériels	Selon la limite choisie
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Selon la limite choisie
Produits / opérations achevées	Selon la limite choisie
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Véhicule n'appartenant pas à l'assuré	1 000 000 \$ ou selon le certificat
Dommages aux véhicules loués	50 000 \$
Responsabilité patronale éventuelle	Inclus
Franchise	1 000 \$ d'avantages pour les employés 1 000 \$ Responsabilité civile des locataires 1 000 \$ Dommages à un véhicule de location